

Calendrier académique Année académique 2024-2025

| 2024 | |
|--|---|
| Samedi 14 septembre | Début de l'année académique 2024-2025 |
| Lundi 16 septembre | Début des activités d'apprentissage du 1 ^{er} quadrimestre Fête de la rentrée |
| Jeudi 19 septembre | Séance solennelle de rentrée académique |
| Vendredi 27 septembre | Congé (Fête de la Communauté française) |
| Du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre | Semaine flexible ⁽¹⁾ |
| Vendredi 1 ^{er} novembre | Congé (Toussaint) |
| Lundi 11 novembre | Congé (Armistice) |
| Samedi 21 décembre | Fin des activités d'apprentissage du 1 ^{er} quadrimestre |
| Du lundi 23 décembre au dimanche 5 janvier | Vacances d'hiver Période de fermeture de l'université |
| 2025 | |
| Du lundi 6 janvier au samedi 25 janvier | Période d'évaluations du 1 ^{er} quadrimestre ⁽²⁾ |
| Samedi 8 février au plus tard <i>pour les étudiants de début de cycle de bachelier</i> Vendredi 28 février au plus tard <i>pour les étudiants de fin de cycle</i> | Délibérations - Proclamations (à l'issue de la session du Q1) |
| Du lundi 27 janvier au dimanche 2 février | Congé de détente pour les étudiants (sauf pour les enseignements organisés à horaire décalé, à Charleroi) |
| Lundi 3 février | Début des activités d'apprentissage du 2 ^e quadrimestre |
| Du lundi 17 mars au samedi 22 mars | Semaine flexible ⁽¹⁾ |
| Du lundi 21 avril au dimanche 4 mai | Vacances de printemps Suspension des activités d'apprentissage |
| Lundi 21 avril | Congé (Lundi de Pâques) |
| Jeudi 1 ^{er} mai | Congé (Fête du travail) |
| Lundi 5 mai | Reprise des activités d'apprentissage du 2 ^e quadrimestre |
| Samedi 24 mai | Date ultime pour la fin des activités d'apprentissage du 2 ^e quadrimestre ⁽³⁾ |
| Du lundi 26 mai au samedi 5 juillet | Étude / Période d'évaluations du 2 ^e quadrimestre Délibérations - Proclamations |
| Jeudi 29 mai | Congé (Ascension) |
| Lundi 9 juin | Congé (Pentecôte) |

| | |
|---|---|
| Du lundi 7 juillet au samedi 9 août | Vacances d'été |
| Lundi 21 juillet | Congé (Fête nationale) |
| Du lundi 11 août au samedi 13 septembre | Période d'évaluations du 3 ^e quadrimestre Délibérations – Proclamations |
| Vendredi 15 août | Congé (Assomption) |
| Samedi 13 septembre | Fin de l'année académique 2024-2025 |

- (1) La **semaine flexible** n'équivaut pas à une semaine de congé, au cours de laquelle aucune activité n'est organisée. Il s'agit d'une période privilégiée durant laquelle les activités d'apprentissage ne sont pas planifiées (sauf exceptions dûment motivées appréciées par la faculté) selon l'horaire habituel et durant laquelle d'autres activités peuvent être idéalement organisées (activités de remédiation, activités transversales, tests, conférences, workshops, voyages d'études, activités inter-facultaires).
- (2) Pour certaines formations spécifiques, à titre exceptionnel, des activités d'apprentissage peuvent être organisées durant cette période.
- (3) Les facultés peuvent choisir de terminer les activités d'apprentissage avant le samedi 24 mai 2025. Dans tous les cas, les étudiants doivent avoir au moins une semaine d'étude avant la période d'évaluations. Ces différentes dates sont reprises dans le calendrier facultaire.

Exemples :

- *Si les activités d'apprentissage se terminent le samedi 17 mai, la période d'évaluations pourra débuter le lundi 26 mai.*
- *Si les activités d'apprentissage se terminent le samedi 24 mai, la période d'évaluations pourra débuter le lundi 2 juin.*

En ce qui concerne les périodes d'évaluations, délibérations et proclamations, les facultés fixent, dans leur calendrier facultaire, leurs propres dates, qui ne pourront pas se situer en dehors des périodes prévues dans ce calendrier institutionnel.